

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **19 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Jean-Dominique PESCHE, Magali MARION, Nicolas DEFRANCE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Absents : Michel POLAUD ; Laëtitia GUILLAUME

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Ph DECOSSE a perdu son papa en toute fin d'année ; quatre élus se sont rendus à la cérémonie à Tassin-la-Demi-Lune ; Le Maire lit la carte de remerciement.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 20/12/2025 est approuvé à la majorité absolue.

1- FINANCES

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes – délibération

Il n'a pas été prévu de tarifs pour la location de la salle des fêtes à une association pour deux jours ; il faut aussi prévoir un tarif été/hiver pour les associations extérieures à caractère social, culturel, patrimonial.

Le Conseil Municipal

☐ **FIXE** les tarifs de location de la salle des fêtes suivants à compter du 01/01/2026

Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2026

<u>Pour un jour</u>	<u>Été</u>	<u>Hiver</u>	<u>Pour deux jours</u>	<u>Été</u>	<u>Hiver</u>
Particulier de la commune	160 €	190 €	Particulier de la commune	240 €	290 €
Particulier extérieur	390 €	420 €	Particulier extérieur	490 €	540 €
Association communale (réunion)	gratuit	gratuit	Association extérieure	525 €	550 €
Association communale (manifestation)*	100 €	110 €	Association extérieure à caractère patrimonial, culturel, social...	300 €	330 €
Association extérieure (réunion)	100 €	110 €			
Association extérieure (manifestation)	350 €	370 €			
			Caution Ondrasiens	500 €	

Association extérieure à caractère patrimonial, culturel, social...	200 €	220 €	Cautiion associations	500 €
Salle de réunions (organisme extérieur)	60 €	70 €	Cautiion extérieurs	800 €
Séminaire sans la cuisine	300 €	330 €		
Séminaire avec la cuisine	350 €	380 €		
Opération commerciale (vente sur place)	550 €	580 €		
			Démontage de la scène : forfait 80 €	
			Été : du 16 avril au 14 octobre inclus	
			Hiver : du 15 octobre au 15 avril inclus	

*sauf l'association Cantine scolaire, Sou des écoles, l'ADMR et le SSIAD : gratuit

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstentions : 0

2- PERSONNEL

2.1 – Mise à disposition d'un agent administratif de la commune au SIVU des écoles

Le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de plein droit avec le du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne, pour un agent administratif de la commune de Saint-Ondras, du 01/01/2026 au 31/12/2028. Cette convention précisera, conformément à l'article 4 du décret susvisé « les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ». Il s'agit d'un renouvellement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

☐ **VALIDE** les conditions et modalités de mise à disposition d'un agent administratif au profit du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne selon les termes de la convention présentée.

☐ **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document utile.

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstentions : 0

2.2 – Mise à disposition d'un agent technique de la commune au SIVU des écoles

Le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de plein droit avec le du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne, pour un agent technique de la commune de Saint-Ondras, du 01/01/2026 au 31/12/2028. Cette convention précisera, conformément à l'article 4 du décret susvisé « les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau

hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ». Il s'agit d'un renouvellement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

☐ **VALIDE** les conditions et modalités de mise à disposition d'un agent technique au profit du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne selon les termes de la convention présentée.

☐ **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document utile.

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 Suffrages exprimés : 0

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstentions : 0

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 - EPORA

Le 27 janvier à 17 heures 30 une réunion est prévue pour un retour du travail entre la commission d'urbanisme, Emile FOQUET de l'EPORA avec son équipe. Des chiffrages seront présentés.

Le Maire demande si ce retour se fait uniquement avec les membres de la commission ou avec tous les élus ? Les membres du conseil choisissent de rester sur l'organisation initiale avec seulement les membres de la commission. Si des questions sont posées, les responsables d'EPORA pourront revenir.

Concernant l'Auberge, le Maire et Michel POLAUD ont rencontré Patrick BELLEMOND, conseiller communautaire ; à Biol, EPORA a porté l'achat d'un bâtiment pour installer un boucher, habitant de Biol ayant un commerce sur Dolomieu. EPORA a acheté le bâtiment ; des travaux importants ont été entrepris par la commune. Celle-ci loue le local 1 000 euros par mois au commerçant.

EPORA va compter quelques frais de gestion, la taxe foncière mais pas d'intérêts. La commune touche les 1 000 euros de loyer mensuel et n'en tiendra pas compte dans le prix de vente.

Le portage se fait sur quatre ou cinq ans. Sur cette durée, le commerçant peut démarrer son activité, enrichir sa trésorerie, accroître sa clientèle.

Certains travaux ont été réalisés par le boucher ; le TE38 a subventionné à hauteur de 10%.

Il faudra envisager de demander des subventions au TE38 et les aides existantes pour sauver un commerce d'une commune rurale.

Comme le budget de l'État n'est pas encore voté, EPORA ne sait pas encore ce qui va être provisionné.

Le Maire demande jusqu'où les membres du conseil sont prêts à aller : il faut envisager le cas où la personne qui souhaite rouvrir l'Auberge ne soit pas en capacité ou ne veuille pas acheter au bout de quatre ans.

La personne intéressée par l'Auberge est prête à investir mais il y a des travaux à prévoir. En 2030, un prêt important de la commune sera soldé. La commune pourrait alors investir davantage mais elle ne doit pas se mettre financièrement en danger.

Une personne s'est manifestée pour ouvrir une boulangerie à St-Ondras ; si les travaux de Vercours n'avancent pas, il serait possible d'installer une boulangerie dans une partie de l'Auberge...

Les membres du conseil donnent leur accord pour le portage par EPORA en tenant compte du risque d'avoir à acheter l'auberge dans quatre ans.
Un chiffrage sera présenté prochainement.

3.2 – Moulin Lapérouse

Le violent orage survenu début décembre a attaqué sous les bastaings et a déstabilisé la berge. Monsieur GUILLAUD est intervenu très rapidement pour reprendre les travaux. Une facture de 3 200 euros a été déposée. Le Maire indique que le renforcement de la berge datait seulement de trois mois et que ces travaux avaient été réalisés pour se préserver de ce type de problème.

Les membres du conseil proposent de partager la facture et que la commune prenne 2 000 euros à sa charge.

4- VOIRIE

Signalisation Route du vieux Saint-Ondras

Le Maire présente le chiffrage envoyé par Ludovic Salomon des Vals du Dauphiné.

- Deux ralentisseurs : 14 400 € TTC
- Feux tricolores au niveau des deux entrées du château : 24 000 € TTC
- Pré marquage et signalisation au sol : 1568,70 € TTC
- Signalisation verticale 23 mâts pour 5 658 € TTC
- Panneaux de police : 22 unités soit 2983,20 € TTC

Si tous les aménagements sont retenus, le total s'élève à 50 829,30 euros TTC.

Une proposition est émise : installer les panneaux, les deux ralentisseurs, le marquage, la zone 30 allongée, toute la route limitée à 50 km/h, l'interdiction aux plus de 3,5 tonnes mais l'installation des feux sera remise à plus tard.

Il faudra prévoir environ 30 000 euros et vérifier si des subventions sont possibles.

5- INTERCOMMUNALITÉ

Convention avec les VDD pour la lutte contre les frelons asiatiques

Afin de poursuivre la lutte contre les frelons asiatiques, les VDD demandent si la commune souhaite poursuivre.

Les élus donnent leur accord à cette convention.

6- DIVERS

- Baies informatiques

Les VDD avaient demandé de commander des baies informatiques pour la mairie et la salle des fêtes en passant par UGAP puis de les faire poser par un électricien. Mais Le devis de l'électricien CARON était de 1317 HT alors que celui des VDD était de 1250 HT sans la pose. L'EURL CARON a été retenue.

- **Devis Chris Plomberie Salle des Fêtes**

Pour le remplacement du ballon échangeur de la salle des fêtes, Pierrick BLAIN a proposé un devis de 2975 euros ; celui de CHRIS PLOMBERIE est de 2953,36 €.
La Commission bâtiment décidera mais CHRIS PLOMBERIE est plus réactif.

- **SACEM**

Début 2025 la SACEM proposait un forfait mais celui-ci ne prenait en charge que le Repas des Cheveux Blancs et la Fête du Moulin pour un montant de 390 euros.

La mairie a reçu récemment une facture pour ces deux événements avec le chiffrage précis alors que le forfait n'a pas été retenu. Après contact avec la SACEM, il s'agit d'une erreur de facturation car le comité des fêtes a déjà un contrat pour la fête du Moulin.

- **Monsieur DZIRI**

Depuis quelques années, il y a des problèmes avec les chevaux de Monsieur DZIRI qui se sauvent de manière régulière. C'est pesant, dangereux, préoccupant pour les chevaux et les usagers de la route.

Le Maire s'est déplacé plusieurs fois. Monsieur DZIRI a l'impression qu'il s'acharne contre lui. Plusieurs courriers ont été envoyés.

Samedi 10 janvier, les chevaux étaient encore dehors ; le Maire a appelé Monsieur DZIRI pour qu'il fasse le nécessaire mais seul son fils était présent. Les gendarmes ont aidé à rentrer les chevaux. Le Maire est retourné voir le terrain le lendemain pour constater que les chevaux étaient bien au box et que la clôture était électrifiée (la veille il avait été signalé que la batterie avait été volée).

Monsieur DZIRI a téléphoné en début d'après-midi ; il aurait aimé être prévenu de la venue du Maire et a raccroché brutalement. Monsieur DZIRI a reçu un courrier recommandé pour solliciter sa présence à la mairie le vendredi 18 janvier afin de faire le point avec les différentes personnes concernées (le Maire, Michel POLAUD, Michel LANFRAY, Alexandre TRIPIER, Jean-Marc PUJOLREU). Monsieur DZIRI s'est également énervé lors de son passage à la mairie ; il se sent harcelé.

Il est important que la clôture soit fonctionnelle.

- **Astreintes salle des fêtes**

Samedi 24 janvier : Michel POLAUD

Samedi 21 février AG Gros Pistons ; Michel CLEYET-MERLE

Samedi 22 février ACCA Terrine ; Michel CLEYET-MERLEuu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Date prochaine réunion : lundi 16 février à 20 heures